

Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME)

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC (Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLUiHD)

Par délibération en date du 23 septembre 2025, le Conseil communautaire a défini les modalités de mise à disposition dossier de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLUiHD pour le projet d'aménagement du futur parc de stationnement de l'IFPS à Amilly.

La mise à disposition se déroulera dans les locaux du Pôle Urbanisme Habitat Mobilité (PUHM - Centre commercial de la Chaussée - 1^{er} étage, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis), ainsi qu'en Mairie d'Amilly pendant une durée de 21 jours consécutifs :

DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025 (9H) AU LUNDI 27 OCTOBRE 2025 (17H).

Le public pourra consulter le dossier :

- En version papier, au PUHM, ainsi qu'en Mairie d'Amilly aux jours et heures habituels d'ouverture
- En version numérique sur le site internet www.agglo-montargoise.fr.

Toute observation du public pourra être transmise à l'AME :

- soit sur un registre dédié, joint à chaque dossier mis à disposition (dans les locaux du PUHM et en Mairie d'Amilly) aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- soit par courrier à l'attention du Président de l'AME, à l'adresse suivante : Agglomération Montargoise Et rives du loing, Pôle Urbanisme Habitat et Mobilités, 1, rue du Faubourg de la Chaussée – CS10317 – 45125 MONTARGIS Cedex) ;
- soit par mail à l'adresse suivante : pluihd@agglo-montargoise.fr

A l'issue de cette mise à disposition du public, le Conseil communautaire en tirera le bilan et délibèrera sur le projet de Déclaration de Projet. Le bilan de cette mise à disposition sera consultable pendant une durée de 1 an sur le site internet à l'adresse suivante : www.agglo-montargoise.fr.